

Bonjour à toutes et à tous,

L'épidémie de COVID 19 repart à la hausse en ce début d'année 2022 et a conduit le gouvernement à prendre toute une série de mesures pour la freiner et ce, au moins jusqu'au 23 janvier 2022 inclus.

Pour autant, nous vous rassurons en vous confirmant, qu'à ce jour, aucune décision de report des compétitions n'est envisagée par la Fédération Française de Football.

Le protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint, a été quelque peu actualisé en fonction des dernières directives gouvernementales.

Voici **quelques points significatifs du protocole applicables à retenir** :

- **Tous les licenciés de plus de 12 ans qui figurent sur la feuille de match doivent présenter un pass sanitaire conforme** et qui, naturellement, doit correspondre à l'identité du licencié, d'où l'importance d'effectuer le contrôle des pass au moment du contrôle des licences (de façon à effectuer un seul contrôle simultané et être plus rapide).
- En respectant les jauges maximales autorisées, **les spectateurs sont admis dans les stades ou les gymnases, qu'ils soient assis ou debout** (incertitude levée après discussion entre l'Etat et la FFF), à condition bien sûr de vérifier chaque fois que c'est possible leur pass sanitaire (excepté pour les plaines de jeu ou terrains non fermés) et de respecter les gestes barrières.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous et en tout temps, sauf pendant la pratique effective lors du match ou des entrainements pour les joueurs et le coach principal. Bien entendu, le port du masque s'impose dans les vestiaires.**
- **Les buvettes doivent être fermées et les restaurations interdites (que ce soit en intérieur ou extérieur).** Par ailleurs, il est rappelé que **les manifestations non-essentiels du club (vœux par exemple) doivent être annulées ou reportées.**
- Le report ne peut être envisagé et validé par la commission de gestion des compétitions compétente que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :
 - ➔ à partir de 4 nouveaux cas positifs (3 pour le futsal) de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants
 - ➔ si l'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Afin de faciliter l'appréhension du protocole, vous trouverez également ci-joint la synthèse du protocole établie par la FFF.

Nous vous remercions de bien vouloir **veiller en responsabilité au strict respect de ces consignes**, et ce dès aujourd'hui pour les entrainements et compétitions afin que nous puissions continuer à vivre notre passion ensemble.

Pour terminer, nous vous rappelons que la cellule est à vos côtés pour vous accompagner et répondre à toute question complémentaire. N'hésitez pas à compléter le formulaire disponible sur le site de la LFHF : Cellule COVID (office.com) en cas d'interrogation.